**BORDEREAU D'INSCRIPTION MODIFICATIVE DE GAGE SANS DÉPOSSESSION AU REGISTRE DES SÛRETÉS MOBILIÈRES**

*(Articles R. 521-13 et suivants du code de commerce)*

N° d'ordre (à compléter par le greffier) :

IDENTITÉ DU DEMANDEUR :

Pour une personne physique :

Prénoms :

Nom de famille :

Nom d'usage (le cas échéant) :

Adresse de l'établissement principal, à défaut, du lieu d'exercice de l'activité, ou du domicile :

Code postal : |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| Commune :

Pays :

Le cas échéant, le numéro unique d'identification complété, s'il y a lieu, par la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où la personne physique est immatriculée :

|\_\_|\_\_|\_\_| |\_\_|\_\_|\_\_|…|\_\_|\_\_|\_\_|…RCS (Ville) :

Pour une personne morale :

Forme juridique :

Dénomination sociale :

Adresse du siège social (ou à défaut celle de l'établissement principal) :

Code postal : |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| Commune :

Pays :

Le cas échéant, le numéro unique d'identification complété, s'il y a lieu, par la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où la personne morale est immatriculée :
|\_\_|\_\_|\_\_| |\_\_|\_\_|\_\_|…|\_\_|\_\_|\_\_|…RCS (Ville) :

Le demandeur est :

□ Le créancier

□ Le débiteur ou le propriétaire du bien s'il est différent du débiteur

OBJET DE LA DEMANDE :

Il est demandé au greffier la modification de l'inscription initiale qui a été enregistrée le :

|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|

Sous le numéro :

|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|

Ces modifications sont les suivantes :

Joindre à la demande l'original de l'acte modificatif de la sûreté s'il est sous seing privé, l'expédition s'il est authentique ou la copie de ces justificatifs.

Fait à , le .

Signature du demandeur :

Partie réservée au greffier du tribunal

Mention d'inscription :

Je, soussigné,

greffier, certifie avoir procédé à l'inscription modificative

sous le numéro .

Le .

Signature du greffier et cachet :